



RECUEIL

DES ACTES

ADMINISTRATIFS

N° 2010/03

Document affiché en préfecture le 7 janvier 2010

**SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° 2010/03**

Document affiché en préfecture le 7 janvier 2010

SOUS-PREFECTURE DE FONTENAY-LE-COMTE.....	3
<u>ARRÊTÉ N° 10 SPF 02 PORTANT AUTORISATION DE CRÉATION DU SYNDICAT MIXTE DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE (CLIC) DU PAYS DE SAINTE HERMINE-L'HERMENAULT.....</u>	<u>3</u>
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE.....	4
<u>ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 09-DDEA-SEMR-322 MODIFIANT L'AUTORISATION DE RESTRUCTURATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CHALLANS.....</u>	<u>4</u>
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER.....	6
<u>DÉCISION N°10-DDTM/SG-005 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION GÉNÉRALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE.....</u>	<u>6</u>
<u>DÉCISION N°10-DDTM/SG-006 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE.....</u>	<u>33</u>
<u>DÉCISION N°10-DDTM/SG-007 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE MARCHÉ PUBLIC.....</u>	<u>34</u>
<u>DÉCISION N°10-DDTM/SG-008 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE.....</u>	<u>35</u>
<u>DÉCISION N°10-DDTM/SG-009 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT, IMPUTÉES SUR LE BOP 181 « PRÉVENTION DES RISQUES » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE.....</u>	<u>36</u>
<u>DÉCISION N° 10-DDTM/SG-010 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDÉLEGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE FINANCIÈRE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DÉPENSES DU BUDGET DE L'ÉTAT, IMPUTÉES AU TITRE DE L'ACTION 6 « PLAN D'ACTION GOUVERNEMENTAL POUR LE MARAIS POITEVIN » DU BOP 162 « INTERVENTIONS TERRITORIALES DE L'ÉTAT » DU BUDGET DE L'ÉTAT.....</u>	<u>36</u>
<u>DÉCISION N° 10-DDTM/ADS-011 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'EFFET DE SIGNER LES LETTRES DE NOTIFICATION DE LA LISTE DES PIÈCES MANQUANTES ET DES MAJORATIONS ET PROLONGATIONS DE DÉLAIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT.....</u>	<u>37</u>
<u>DÉCISION N° 10-DDTM/ADS-012 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME (TLE, TDENS, TDCAUE, RAP).....</u>	<u>38</u>
AGENCE RÉGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE.....	39
<u>ARRÊTÉ ARH N° 640/2009/85 FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION MIGAC DE LA CLINIQUE DU VAL D'OLONNE – CHÂTEAU D'OLONNE - 85.....</u>	<u>39</u>
<u>ARRÊTÉ ARH N° 641/2009/85 FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION MIGAC DE LA CLINIQUE SUD VENDÉE – FONTENAY LE COMTE - 85</u>	<u>39</u>
<u>ARRÊTÉ ARH N° 642 /2009/85 FIXANT LE MONTANT DE LA DOTATION MIGAC DE LA CLINIQUE SAINT CHARLES – LA ROCHE SUR YON - 85.....</u>	<u>39</u>

SOUS-PREFECTURE DE FONTENAY-LE-COMTE

A R R Ê T É n° 10 SPF 02 portant autorisation de création du Syndicat Mixte du Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique (CLIC) du Pays de Sainte Hermine-l'Hermenault

**LE PRÉFET de la VENDÉE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite**

A R R Ê T E

ARTICLE 1er : Est autorisée, entre la Communauté de communes du Pays de Sainte Hermine et la Communauté de communes du Pays de l'Hermenault, la création d'un Syndicat Mixte qui prend la dénomination de « SYNDICAT MIXTE DU CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION GERONTOLOGIQUE DU PAYS DE SAINTE HERMINE – L'HERMENAULT »

ARTICLE 2 : Ce syndicat a pour objet de mettre en place, en application de la circulaire du 18 mai 2001 portant création des CLIC, un Centre Local d'Information et de Coordination Gérontologique sur le territoire du Pays de Sainte Hermine – l'Hermenault à destination des personnes âgées de plus de 60 ans.

ARTICLE 3 : Le siège du Syndicat Mixte est fixé à la Communauté de communes du Pays de Sainte Hermine, Hôtel Intercommunal, 22 route de Nantes 85210 SAINTE HERMINE .

ARTICLE 4 : Les fonctions de Receveur du Syndicat Mixte sont exercées par le Chef de poste de la Trésorerie de Sainte Hermine.

ARTICLE 5 : Sont approuvés les statuts annexés au présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, le Trésorier-Payeur Général de la Vendée, les Présidents de la Communauté de communes du Pays de Sainte Hermine et de la Communauté de communes du Pays de l'Hermenault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

Fontenay-le-Comte, le 5 janvier 2010

**Pour le Préfet,
Le Sous-Préfet,
Jean-Marie HUFTIER**

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

arrêté préfectoral n° 09-ddea-semr-322 modifiant l'autorisation de restructuration de la station d'épuration de Challans

Le Préfet de la Vendée,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRETE

Article 1 – Objet : Le présent arrêté modifie l'arrêté préfectoral n°09-ddea-semr-n°087 en date du 25 juin 2009 renouvelant et complétant l'autorisation de la station d'épuration communale des Genêts à CHALLANS à l'occasion de sa restructuration.

Article 2 – Dispositions modifiées : Le tableau de l'article 4 « Prescriptions relatives aux niveaux de traitement et aux rejets » est remplacé par le tableau suivant :

PARAMETRES	CONCENTRATION MAXIMALE DE L'EFFLUENT (échantillon moyen sur 24 h, non filtré)	RENDEMENT EPURATOIRE MINIMAL
DBO ₅	15 mg/L	95 %
DCO	50 mg/L	75 %
MES	20 mg/L	90 %
Azote global ⁽¹⁾	15 mg/L	80 %
Phosphore total ⁽¹⁾	1 mg/L	90 %

en moyenne annuelle

L'article 6 « Surveillance de l'incidence des rejets sur le milieu aquatique récepteur » est complété par les deux paragraphes suivants :

Ces résultats font l'objet d'une synthèse qui est jointe au bilan annuel qui est demandé par le dernier alinéa de l'article 5.4 et adressée au service chargé de la police de l'eau.

Le ruisseau des Rallières en aval de la station d'épuration fait si besoin l'objet d'un entretien mené par le titulaire. Les boues extraites sont déposées sur les berges si c'est possible, sinon intégrées dans le plan d'épandage des boues de la station d'épuration visée à l'article 3.3. »

Article 3– Recours, droit des tiers et responsabilité : Le présent arrêté peut faire l'objet de la part du titulaire, dans le délai de deux mois à compter de la date de notification, d'un recours gracieux auprès du préfet, qui sera réputé rejeté en cas d'absence de réponse dans les deux mois qui suivent la réception de la requête. Conformément aux dispositions de l'article L. 214-10 du code de l'environnement, cette décision peut être contestée auprès du tribunal administratif de Nantes par le titulaire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, et par les tiers dans un délai de quatre ans à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture. L'éventuel recours gracieux n'interrompt pas le délai de recours contentieux. La présente décision est délivrée sans préjudice des droits des tiers qui sont et demeurent réservés. Le titulaire devra indemniser les usagers des eaux exerçant légalement de tous les dommages qu'ils pourront prouver leur avoir été causés par les travaux et ouvrages faisant l'objet du présent arrêté. Le titulaire sera responsable, de façon générale, de tous les dommages causés aux propriétés du fait de ses travaux et ne pourra, en aucun cas, invoquer la présente autorisation pour diminuer sa responsabilité, qui demeure pleine et entière, tant en ce qui concerne les dispositions techniques des ouvrages et installations que leur mode d'exécution et leur entretien ultérieur.

Article 4 – Publications : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture, ainsi que sur son site internet pendant une durée d'un an au moins. Un extrait de cet arrêté, énumérant notamment les conditions techniques auxquelles l'installation est soumise, est affiché pendant au moins un mois en mairie de CHALLANS. L'accomplissement de cette formalité est certifié par procès-verbal dressé par les soins du maire et adressé au service chargé de la police de l'eau. Le présent arrêté et un dossier sur l'opération autorisée sont mis à la disposition du public sur rendez-vous en mairie et dans le service chargé de la police de l'eau pendant une durée de deux mois à compter de la publication de l'arrêté d'autorisation. Un avis informant le public de la signature du présent arrêté est publié par les soins du préfet et aux frais du titulaire, dans deux journaux paraissant dans le département.

Article 5 – Exécution : Le secrétaire général de la préfecture de la Vendée, le directeur départemental de l'Équipement et de l'Agriculture et le maire de CHALLANS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au titulaire et transmis pour information au sous-préfet des Sables

d'Olonne et à la commission locale de l'eau du S.A.G.E. du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf.

La Roche-sur-Yon, le 24 Décembre 2009

**Le Préfet,
Thierry LATASTE**

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

DECISION N°10-DDTM/SG-005 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION GENERALE DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DE LA VENDEE

**Le directeur départemental des Territoires et de la Mer,
DECIDE**

Article 1er : Délégation de signature est donnée à :

à M. Alain JACOBSONNE, faisant fonction de Directeur Adjoint, à l'effet de signer toutes correspondances et actes visés dans l'arrêté préfectoral susvisé, sauf ceux entrant dans le cadre des attributions et compétences du Délégué à la Mer et au Littoral,

à M. Jacques LEBRÉVELEC, faisant fonction de Délégué à la Mer et au Littoral, à l'effet de signer toutes correspondances et actes relevant de la compétence de la Délégation à la Mer et au Littoral et visés dans l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée nominativement aux chefs de service désignés à l'article 3 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, les décisions ou documents se rapportant aux pouvoirs détaillés dans l'annexe jointe à la présente décision.

Article 3 : Les chefs de service visés à l'article 2 sont :

M. Fabrice GOUSSEAU, Secrétaire Général,

M. Jean-Pierre BOBO, chef du service de l'Agriculture,

M. Vincent GUILBAUD, chef du service Eau et Risques,

M. Fabrice GOUSSEAU, chef par intérim du service Aménagement et Ressources Naturelles,

M. Pierre SPIETH, chef du service Urbanisme et Espace,

Madame Nicole GOUSSEAU, chef du service Habitat et Construction,

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR, chef du service Economie maritime et gens de mer,

M. Erwan SAMYN, chef du service de la Gestion durable, de la mer et du littoral,

M. Raphaël LE GUILLOU, chef du service de la Régulation des activités maritimes et portuaires.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux, les délégations qui leur sont conférées seront exercées par le fonctionnaire chargé de leur intérim qui aura été désigné par la direction en application des dispositions de l'article 1 de la présente décision.

Article 4 : Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, pour les actes relevant de leurs attributions, conformément au tableau annexé à la présente décision :

M. Pierre BARBIER, adjoint au chef du service Eau et risques,

Mme Annaïg GLÂTRE, responsable de l'unité ressources humaines au sein du secrétariat général,

M. André FUSELLIER, secrétaire administratif de l'équipement au sein de l'unité sécurité routière, transports et déplacements au sein du service aménagement et ressources naturelles,

M. Sébastien HULIN, chef de l'unité sécurité routière, transports et déplacements au sein du service aménagement et ressources naturelles,

M. Didier HARDEL, adjoint au chef du service de la Gestion durable, de la mer et du littoral, chef de l'unité aménagement durable du littoral,

M. Jacques KOPFF, chef de l'unité phares et balises à la Délégation à la mer et au littoral,

M. Eric MORAU, chef de la subdivision de Challans,

Mme Myriam SAPPEY, chef de la subdivision de Fontenay le Comte,

M. Frédéric DEWEZ, chef de la subdivision des Herbiers,

M. Stéphane MONTFORT, chef de la subdivision des Sables d'Olonne,

M. Stéphane PELTIER, chef de la subdivision de La Roche sur Yon,

M. Frédéric DEWEZ, responsable par intérim de l'unité bâtiment au sein du service habitat et construction,

M. Christophe CAILLE, chef du pôle ADS au sein de la subdivision des Herbiers,

M. Christophe LASSALLE, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de Fontenay le Comte,

M. Christophe RIVET, chef du pôle ADS au sein de la subdivision des Sables d'Olonne,

Mlle Anne CORBEL, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de Challans,

M. Patrick POSSEME, chef du pôle ADS au sein de la subdivision de La Roche sur Yon,

M. Jean-Jacques FERRE, chef de l'unité planification urbaine au sein du service urbanisme et espace,

M. Jean-Christophe BENOITEAU, chef de l'unité application du droit des sols au sein du service urbanisme et espace,

Mme Nadège DROUET, secrétaire administrative de l'équipement au sein de l'unité application du droit des sols au sein du service urbanisme et espace,

M. Jean-Claude COMMARD, technicien supérieur en chef au sein de l'unité application du droit des sols au sein du service urbanisme et espace,

Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER, secrétaire administrative au sein de la subdivision des Herbiers,
Mlle Marie MORA, secrétaire administrative de l'équipement au sein de la subdivision de Fontenay Le Comte,
Mme Muriel POIRAUDEAU, secrétaire administrative de l'équipement au sein de la subdivision de Challans,
M. Sébastien GIRAUDEAU, technicien supérieur au sein de la subdivision de Challans,
M. Emmanuel ROLLAND, technicien supérieur au sein de la subdivision de La Roche sur Yon,
M. René SOULARD, chef de l'unité police de l'eau au sein du service eau et risques,
M. Loïc CARIO, chef de l'unité risques et gestion de crise au sein du service eau et risques,
M. Michel COUMAILLEAU, chef de l'unité structures et contrôles au sein du service de l'agriculture,
M. Alexandre MARTINEAU, chef de l'unité agri-environnement et modernisation au sein du service de l'agriculture,
Mme Christine BLANCHET, chef de l'unité politique agricole au sein du service de l'agriculture,
M. José BONILLA, chef de l'unité éducation routière,
M. Frédéric MARBOTTE, chef de l'unité développement local et innovation au sein du service de l'aménagement et ressources naturelles.

Article 5 : Délégation de signature est donnée aux agents dont les noms suivent, pour les décisions d'octroi des congés annuels, des RTT et des jours de récupération, du personnel placé sous leur autorité :

Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR, chef du service Economie maritime et gens de mer,
M. Erwan SAMYN, chef du service de la Gestion durable, de la mer et du littoral,
M. Raphaël LE GUILLOU, chef du service de la Régulation des activités maritimes et portuaires.
Mme Nicole GOUSSEAU, chef du service de l'habitat et construction,
M. Fabrice GOUSSEAU, secrétaire général,
M. Jean-Pierre BOBO, chef du service de l'agriculture,
M. Pierre SPIETH, chef du service urbanisme et espace,
M. Vincent GUILBAUD, chef du service eau et risques,
M. Pierre BARBIER, adjoint au chef du service eau et risques,
Mme Myriam SAPPEY, chef de la subdivision de Fontenay le Comte,
M. Eric MORAU, chef de la subdivision de Challans,
M. Frédéric DEWEZ, chef de la subdivision des Herbiers,
M. Stéphane PELTIER, chef de la subdivision de La Roche sur Yon,
M. Stéphane MONTFORT, chef de la subdivision des Sables d'Olonne,
Mme Sylvie SABASTIA, chef de l'unité communication interne,
Mme Annaïg GLÂTRE, responsable de l'unité ressources humaines,
M. Patrick MARTINEAU, chef de l'unité logistique et budgets,
M. Patrice GENDRONNEAU, chef comptable,
M. Alain GUIBERT, président du CLAS,
M. Frédéric DEWEZ, responsable par intérim de l'unité bâtiment,
M. Sébastien SAILLENFEST, chargé de mission développement durable,
M. José BONILLA, chef de l'unité éducation routière,
Mme Laure MARTINEAU, chef de l'unité politique de l'habitat,
Mme Viviane SIMON, chef de l'unité financement du logement,
Mme Annie DUPUY, chargée de mission « études et prospective »,
M. Jean-Jacques FERRE, chef de l'unité planification urbaine,
M. Jean-Christophe BENOITEAU, chef de l'unité application du droit des sols,
M. Didier HARDEL, chef de l'unité aménagement durable du littoral,
M. René SOULARD, chef de l'unité police de l'eau,
M. Loïc CARIO, chef de l'unité risques et gestion de crise,
M. Jacques KOPFF, chef de l'unité phares et balises,
M. Dominique ORCET, chef de l'unité systèmes d'information,
Mme Christine BLANCHET, chef de l'unité politique agricole,
M. Alexandre MARTINEAU, chef de l'unité agri-environnement et modernisation,
M. Michel COUMAILLEAU, chef de l'unité structures et contrôles,
M. Hervé JOCAILLE, chef de l'unité politique de l'eau,
M. Daniel GUILBAUD, chargé de mission « pollutions diffuses »,
M. Joël COLLINEAU, chargé de mission contrôles,
Mme Françoise KERVELLA, chargée de mission « prévention et gestion de crise »,
M. Frédéric MARBOTTE, chef de l'unité développement local et innovation,
M. Solen HERCENT, chef de l'unité aménagement et services publics,
M. Sébastien HULIN, chef de l'unité sécurité routière, transports et déplacements,
Mme Marie-Noëlle BEVE, chargée de mission « GSP »,
M. Thierry GROULT, chef de l'unité ressources naturelles et biodiversité,
Mme Isabelle DUARTE, chef de l'unité politique de gestion de l'espace,

Mme Reine DUPAS, chargée de mission « agriculture et urbanisme »,
M. Stéphane HANOT, commandant de port.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Direction départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

TABLEAU ANNEXE à la décision n° 10-DDTM/SG-005 donnant subdélégation de signature aux agents de la Direction départementale des Territoires et de la Mer

ACTES ET MATIERES de la délégation de signature générale	Délégués au titre des articles
I ADMINISTRATION GENERALE	
I.1 – Personnel	
I.1.a - Gestion des contrôleurs des travaux publics de l'Etat	M. Fabrice GOUSSEAU
I.1.b - Gestion des personnels d'exploitation des travaux publics de l'Etat	M. Fabrice GOUSSEAU
I.1.c - - Gestion des dessinateurs, des adjoints administratifs et des adjoints techniques. - Gestion de certains personnels non titulaires de l'Etat - Attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels du Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement	M. Fabrice GOUSSEAU M. Fabrice GOUSSEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
I.1.d - En ce qui concerne les fonctionnaires autres que ceux énumérés ci-dessus, les stagiaires et les agents non titulaires de l'Etat :	
- Octroi des congés pour maternité ou adoption et congé de paternité	M. Fabrice GOUSSEAU
- Octroi des autorisations spéciales d'absence pour événements de famille et en cas de cohabitation avec une personne atteinte d'une maladie contagieuse.	M. Fabrice GOUSSEAU
- Octroi des autorisations spéciales d'absence pour l'exercice du droit syndical et pour la participation aux travaux des assemblées électives et des organismes professionnels, ainsi que des congés pour formation syndicale et des congés en vue de favoriser la formation des cadres et d'animateurs	M. Fabrice GOUSSEAU Mme Annaïg GLÂTRE
- Octroi des congés de formation professionnelle	M. Fabrice GOUSSEAU
- Octroi des congés annuels, des congés de maladie "ordinaire", des congés pour maternité ou adoption, des congés occasionnés par un accident de service ou de travail ou une maladie professionnelle, des congés de	M. Fabrice GOUSSEAU Mme Annaïg GLÂTRE

I.1.g - - Attribution des aides matérielles	M. Fabrice GOUSSEAU Mme Annaïg GLÂTRE
I.1.h – - Signature des arrêtés de détachement sans limitation de durée des agents mis à disposition du Président du Conseil Général en vertu de la l'article 109 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales	M. Fabrice GOUSSEAU
I.2 - Responsabilité civile	
I.2.a - - Règlements amiables des dommages matériels causés à des particuliers	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
I.2.b - - Règlements amiables des dommages subis ou causés par l'Etat du fait d'accidents de la circulation	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
II - ROUTES ET CIRCULATION ROUTIERE	
II.1 – Travaux routiers	
Approbation des dossiers relatifs à la signalisation de direction dans les villes classées Pôles verts	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
II.2 – Exploitation des routes	
II.2.a - - Autorisations individuelles de transports exceptionnels	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Pierre SPIETH M. Sébastien HULIN M. André FUSELLIER M. Didier HARDEL M. Jacques KOPFF Cadres de permanence
II.2.b - - Interdiction ou réglementation de la circulation à l'occasion de travaux routiers, de tous travaux annexes et de toutes manifestations temporaires sur les autoroutes et leurs dépendances, et pour les avis préalables délivrés en la matière sur les routes classées à grande circulation	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Sébastien HULIN (en cas d'absence ou d'empêchement, M. André FUSELLIER) M. Eric MORAU (subdivision de Challans) Mme Myriam SAPPEY (subdivision de Fontenay le comte) M. Stéphane PELTIER (subdivision de La Roche sur Yon) M. Frédéric DEWEZ (subdivision des Herbiers) M. MONTFORT Stéphane (la subdivision des Sables d'Olonne)
II.2.c - - Réglementation de la circulation sur les ponts situés sur les routes départementales classées à grande circulation	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
II.2.d - - Instruction et délivrance des dérogations aux interdictions de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Fabrice GOUSSEAU M. Pierre SPIETH M. Sébastien HULIN

	M. André FUSELLIER Cadres de permanence
II.2.e - - Arrêtés et avis pris en application des articles R 411.7, R.415.6 et R.415.7 (priorités de passage aux intersections), R.411.8 (police de la circulation) du code de la route, sauf dans les cas où une divergence d'appréciation existerait avec les élus concernés	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
III - Gestion et conservation du domaine public fluvial (DPF) et des cours domaniaux	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
III.1. – Actes d'administration du DPF- Présentation du domaine géré DPF naturel et règles générales.	
III.2 - Autorisations d'occupation temporaire	
III.3 – Autres autorisations	
IV – CONSTRUCTION	
IV.1 – Logement	
IV.1.a – Prêts	
IV.1.a.1 - P.L.A.I. - P.L.U.S. – P.L.S - Décisions de subvention et d'agrément relatifs aux prêts pour la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements locatifs aidés - Décisions d'agrément relatives aux autres prêts locatifs sociaux - Décisions de subvention pour dépassement des valeurs foncières de référence (surcharge foncière) - Décisions de subvention pour l'acquisition de terrains ou d'immeubles bâtis - Dérogation à la mise en conformité avec les normes d'habitabilité en fonction de la structure de l'immeuble des logements acquis et améliorés - Dérogation à l'ancienneté minimale de 20 ans requise pour les logements acquis et améliorés - Dérogation portant sur les caractéristiques techniques et dimensionnelles des logements foyers, décrites à l'annexe III de l'arrêté du 10 juin 1996 - Dérogation portant sur la mise en conformité avec les	Mme Nicole GOUSSEAU Mme Nicole GOUSSEAU Mme Nicole GOUSSEAU Mme Nicole GOUSSEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE

normes d'habitabilité pour les logements foyers pour personnes âgées et les résidences sociales réalisés en acquisition-amélioration Prorogation du délai d'achèvement des travaux Décisions de fin d'opération	JACOBSOONE Mme Nicole GOUSSEAU Mme Nicole GOUSSEAU
IV-1.a.2 – Logement d'urgence	Mme Nicole GOUSSEAU
IV-1.a.3 – P.S.L.A. - Conventions conclues entre l'Etat et les personnes morales sollicitant une décision d'agrément en vue de la réalisation de logements neufs faisant l'objet d'un contrat de location-accession, et décisions d'agréments de prêt social de location-accession (P.S.L.A.)	Mme Nicole GOUSSEAU
IV.1.a.4 – P.A.P. - Décisions favorables au transfert et à l'annulation des prêts aidés par l'Etat destinés à la construction, l'acquisition et l'amélioration des logements en accession à la propriété en secteur groupé et en secteur diffus, dans le cadre du programme arrêté par l'autorité préfectorale - Autorisations pour le transfert des PAP locatifs aux investisseurs si le logement reste à usage locatif.	Mme Nicole GOUSSEAU Mme Nicole GOUSSEAU
IV.1.b - Prêts conventionnés - Autorisations de location et prolongation de 3 ans de la durée de location d'un logement ayant bénéficié d'un prêt conventionné - Dérogations aux surfaces minimales autorisées pour les opérations d'acquisition et d'acquisition-amélioration - Dérogations aux normes minimales d'habitabilité requises pour les opérations d'acquisition-amélioration ou d'amélioration - Dérogations à l'ancienneté minimale de 20 ans prévue pour les opérations d'acquisition et d'amélioration	Mme Nicole GOUSSEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSOONE Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSOONE Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSOONE
IV.1.c – Primes	
IV.1.c.1 - P.A.H. - Décisions de remboursement de primes à l'amélioration de l'habitat - Autorisations de location d'un logement ayant bénéficié d'une P.A.H. lorsqu'il y a cessation d'occupation du logement, pour raisons	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSOONE Mme Nicole GOUSSEAU

<p>professionnelles, limitée à une durée de 3 ans. Cette durée peut être prolongée de 3 ans</p>	
<p>IV.1.c.2 - Travaux pour insalubrité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions de remboursement de subventions accordées aux personnes physiques effectuant des travaux tendant à remédier à l'insalubrité des logements dont elles sont propriétaires 	<p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p>
<p>IV.1.c.3 - Primes de déménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primes de déménagement et de réinstallation <p>1) attribution</p> <p>2) exemption de reversement par le bénéficiaire de la prime en cas de non-exécution des engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Primes complémentaires de déménagement, liquidation et mandatement 	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.d - P.A.L.U.L.O.S.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions d'octroi des P.A.L.U.L.O.S. - Dérogations à la date d'achèvement < 15 ans des immeubles bénéficiant de la P.A.L.U.L.O.S. pour mise en conformité avec les normes minimales d'habitabilité <p>Dérogations au montant maximum des travaux pour des opérations réalisées sur des immeubles dégradés et pour des opérations de restructuration interne des immeubles ou de reprise de l'architecture extérieure.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérogations à la mise en conformité totale avec les normes d'habitabilité en fonction de la structure de l'immeuble pour l'amélioration des logements à usage locatif et à occupation sociale - Autorisations à titre exceptionnel de commencer les travaux avant la décision d'octroi de subvention ou de proroger leur délai d'achèvement 	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p> <p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p> <p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p> <p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p> <p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p>
<p>IV.1.e – Conventionnement – A.P.L.</p>	

<p>IV.1.e.1 - - Conventions conclues en application de l'article 7, paragraphes 2, 3, 4 et 5 de la loi 77.1 du 3 janvier 1977</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.e.2 - - Attestation d'exécution conforme des travaux d'amélioration de l'habitat en vue de la liquidation de l'A.P.L. dans le cadre du conventionnement.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.e.3 - - Autorisations du versement de l'aide personnalisée au logement au locataire, dans le cas de location/sous-location prévues aux articles L.353.20, L.442.8.1 et L.442.8.4 du C.C.H.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f - Divers</p>	
<p>IV.1.f.1 - Règlement de l'indemnité de réquisition au nom de l'Etat en cas de défaillance du bénéficiaire</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.2 - - Autorisations de transformation et changement d'affectation de locaux.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.3 - - Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "confort acoustique".</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.4 - - Attribution aux bâtiments d'habitation d'un label "haute isolation".</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.5 - - Décisions concernant les dossiers individuels de demande de financements au titre de la consultation lancée auprès des professionnels pour la promotion d'entreprises ou de groupements capables de fournir un service complet de travaux d'économie d'énergie.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.6 - - Autorisations de changement de destination</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.1.f.7 - Commission d'arrondissement pour l'accessibilité aux personnes handicapées :</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>a) P.V. des séances ayant pour objet l'étude d'un projet de construction, d'extension ou d'aménagement d'un établissement recevant du public.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric</p>

	<p>MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, la délégation de signature pourra être exercée par le chef de pôle ADS, à savoir :</p> <p>M. Christophe CAILLE (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL (Challans), M. Patrick POSSEME (La Roche sur Yon)</p>
<p>b) PV des séances ayant pour objet de procéder à des visites de réception précédant l'ouverture d'un établissement recevant du public.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p> <p>Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir :</p> <p>Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte)</p> <p>MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)</p> <p>En cas d'absence ou d'empêchement du chef de subdivision, la délégation de signature pourra être exercée par le chef de pôle ADS, à savoir :</p> <p>M. Christophe CAILLE (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL (Challans), M. Patrick POSSEME (La Roche sur Yon)</p>
<p>IV.1.f.8 – Pass Foncier - Subventions aux collectivités dans le cadre du plan de relance</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.2 – H.L.M.</p>	
<p>IV.2.a - - Approbation du choix du mandataire commun désigné par les offices et sociétés d'H.L.M. groupés dans le cadre départemental en vue de coordonner des projets de constructions, des études, la préparation des marchés et l'exécution des travaux.</p>	<p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE</p>
<p>IV.2.b - - Délivrance des autorisations prévues en matière d'aliénation du patrimoine immobilier des organismes d'H.L.M.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.2.c - - Autorisations accordées aux offices et sociétés d'H.L.M. de constituer des commissions spécialisées</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.2.d - - Autorisations accordées aux offices et sociétés d'H.L.M. de traiter par voie de marché négocié pour la reconduction de projets pour des opérations de moins de 200 logements.</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.2.e - Décisions de financement d'H.L.M. :</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>
<p>IV.2.e.1 - Bonifications</p>	<p>Mme Nicole GOUSSEAU</p>

IV.2.e.2 - - Dans le cadre du programme approuvé par l'autorité préfectorale, prêts consentis par la caisse des prêts aux organismes d'H.L.M. pour les opérations du secteur locatif régionalisé, d'une part et, d'autre part, pour l'ensemble des opérations du secteur "accession à la propriété"	Mme Nicole GOUSSEAU
IV.2.e.3 - - Bonifications d'intérêt et prêts accordés en vue du financement de la construction d'immeubles H.L.M. locatifs ou destinés à l'accession à la propriété	Mme Nicole GOUSSEAU
IV.2.e.4 - - Clôture financière des opérations de construction d'H.L.M.	Mme Nicole GOUSSEAU
IV.2.e.5 - - Ajustement du prêt principal et des prêts à taux normal destinés à assurer l'équilibre financier des opérations locatives	Mme Nicole GOUSSEAU
IV.2.e.6 - Appréciation des cas particuliers lorsqu'il s'agit de déterminer la situation familiale pour l'obtention du prêt familial	Mme Nicole GOUSSEAU
V - AMENAGEMENT FONCIER ET URBANISME	
V.1 - Règles d'urbanisme	
V.1.a - - Aménagements apportés aux règles fixées en matière d'implantation et de volume des constructions	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
V.1.b- - Consultation des services de l'Etat sur le projet de P.L.U. arrêté par délibération du conseil municipal	M. Pierre SPIETH M. Jean-Jacques FERRE
V.1.c - - Diffusion des dossiers de P.L.U. approuvés auprès des différents services de l'Etat associés à l'élaboration	M. Pierre SPIETH M. Jean-Jacques FERRE
V.1.d - - Transmission des dossiers au Préfet de région (DRAC)	M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme Nadège DROUET M. Jean-Claude COMMARD Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)

	<p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents du pôle ADS, à savoir :</p> <p>M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.2 – Autorisations d'urbanisme dans les cas visés à l'article R. 422-2 du code de l'urbanisme</p>	
<p>V.2.a – Certificats d'urbanisme</p> <p>- Délivrance des certificats d'urbanisme à l'exception des cas où le maire et le service instructeur de l'Etat (DDTM) sont en désaccord (article R410-11 du CU)</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents du pôle ADS, à savoir :</p> <p>M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.2.b – Permis de construire, d'aménager, de démolir et déclarations préalables</p> <p>-1- Travaux, constructions et installations réalisés pour le compte d'Etats étrangers ou d'organisations internationales, de l'Etat, de ses établissements publics et concessionnaires, à l'exception des projets dont la SHON > 5 000 M²</p>	<p>Pour les travaux soumis à DP :</p> <p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents du pôle ADS, à savoir :</p> <p>M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>-2- Ouvrages de production, de transport, de distribution et de stockage d'énergie lorsque cette énergie n'est pas destinée , principalement, à une utilisation directe par le demandeur, à l'exception des parcs éoliens ou des centrales photovoltaïques dont la puissance est > 1000 KWc</p>	<p>Pour les travaux soumis à DP :</p> <p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte)</p>

<p>sauf en cas de désaccord entre le maire et le service instructeur</p>	<p>MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut être également exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>-3- Travaux soumis à l'autorisation du ministre de la Défense ou du ministre chargé des Sites, ou en cas d'évocation par le ministre chargé de la protection de la nature ou par le ministre chargé des monuments historiques et des espaces protégés</p> <p>sauf en cas de désaccord entre le maire et le service instructeur</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers)</p> <p>La délégation de signature peut être également exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.2.c – Décisions modificatives ultérieures, transferts, prorogation - Toutes décisions, à l'exception des cas où le maire et le service instructeur de l'Etat sont en désaccord</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.3 – Achèvement des travaux</p>	
<p>V.3.a – Autorisation de vente des lots</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être</p>

	<p>exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.3.b – Décision de contestation de la DAACT</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon)et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.3.c – Mise en demeure de déposer un dossier modificatif ou de mettre les travaux en conformité</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon)et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)</p>
<p>V.3.d – Attestation de non opposition à la DAACT</p>	<p>M. Pierre SPIETH M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon)et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M.</p>

	Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)
V.4 – Avis conforme du Préfet lorsque le projet est situé sur une partie du territoire communal non couverte par une carte communale ou un plan local d'urbanisme, ou dans un périmètre où des mesures de sauvegarde peuvent être appliquées lorsque ce périmètre a été institué à l'initiative d'une personne autre que la commune (art L 111-7). sauf en cas d'avis divergent entre le service instructeur et le maire	M. Pierre SPIETH (seul délégataire en cas d'avis divergent) M. Jean-Christophe BENOTEAU Mme et MM les chefs de subdivisions territoriales, à savoir : Mme Myriam SAPPEY (Fontenay le comte) MM. Stéphane MONTFORT (Les Sables d'Olonne), Eric MORAU (Challans), Stéphane PELTIER (La Roche sur Yon) et Frédéric DEWEZ (Les Herbiers) La délégation de signature peut également être exercée par les agents du pôle ADS, à savoir : M. Christophe CAILLE et Mme Stéphanie MAINGUY-BRANGER (Les Herbiers), M. Christophe LASSALLE et Melle Marie-Laure MORA (Fontenay le Comte), M. Christophe RIVET (Les Sables d'Olonne), Melle Anne CORBEL et Mme Muriel POIRAUDEAU et M. Sébastien GIRAUDEAU (Challans), MM. Patrick POSSEME et Emmanuel ROLLAND (La Roche sur Yon)
V.5 – Redevance d'Archéologie Préventive V.5.1 – titres de recette V.5.2 – actes, décisions et documents relatifs à l'assiette et à la liquidation V.5.3 – réponses aux réclamations préalables	Cf décision spécifique
V.6 - Associations syndicales de propriétaires : - actes intéressant les associations syndicales de propriétaires à viser ou à approuver	M. Pierre SPIETH
VI - CHEMINS DE FER D'INTERET GENERAL	
VI.1 - - Suppressions ou remplacements des barrières de passages à niveau	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
VI.2 - - Déclarations d'inutilité aux chemins de fer des immeubles valant moins de 76 euros	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
VI.3 - - Autorisations d'installation de certains établissements	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
VI.4 - - Alignement des constructions sur les terrains riverains	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
VII – DISTRIBUTIONS PUBLIQUES D'ENERGIE ELECTRIQUE	
VII.1 - - Permissions de voirie pour les lignes électriques empruntant le domaine public routier national	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Sébastien HULIN

VII.2 - - Approbation des projets et autorisations d'exécution des ouvrages de distribution d'énergie électrique	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Sébastien HULIN
VII.3 - - Autorisations de mise sous tension des ouvrages de distribution d'énergie électrique	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Sébastien HULIN
VII.4 - - Injonctions de coupure de courant pour la sécurité et l'exploitation des ouvrages de distribution d'énergie électrique	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Sébastien HULIN
VIII - POLITIQUE DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES	
VIII-1- Arrêté concernant un plan de gestion visant l'entretien d'un cours d'eau non domanial	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
VIII-2- Police et conservation des eaux : prise de dispositions pour assurer le libre cours des eaux	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
VIII-3- Autorisation d'occupation temporaire et de stationnement	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
VIII-4 - Installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration en application des articles L 214.1 à L 214.6 du Code de l'environnement :	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
a - avis de réception d'une demande d'autorisation, et invitation éventuelle à compléter ou régulariser le dossier d'autorisation	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. René SOULARD
b - envoi des propositions et du projet d'arrêté au CODERST	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
c - invitation du pétitionnaire au CODERST	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. René SOULARD
d - envoi du projet d'arrêté au pétitionnaire pour observations	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. René SOULARD
e - arrêté de prolongation de procédure	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
f - accusé de réception de déclaration avec demande de complément, ou récépissé de déclaration	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER

	M. René SOULARD
g - invitation à la régularisation d'un dossier irrégulier de déclaration ; - arrêté de prescriptions particulières	M. Vincent GUILBAUD
h - notification d'opposition à une déclaration	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONNE
i - modification des prescriptions applicables à une déclaration	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
j - Autorisation temporaire pour une durée maximale de 6 mois renouvelable une fois, notamment pour des prélèvements d'eau à usage agricole dans des eaux superficielles.	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
IX – PREVENTION DES RISQUES ET SECURITE	
IX.1 – Sécurité Défense	
IX.1.a Recensement des entreprises de travaux publics et de bâtiment pour la défense : - notification des décisions de recensement aux organismes concernés sous forme soit d'une lettre d'agrément attribuant à l'entreprise concernée un numéro « défense » soit d'un refus d'agrément, mentionnant les motifs de cette décision	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. Loïc CARIO
IX.1.b corrections nécessaires des listes des entreprises recensées à l'issue des visites annuelles de contrôle de l'administration	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. Loïc CARIO
IX.1.c recensement d'entreprises nouvelles jusqu'alors non soumises aux obligations de défense répondant aux critères fixés	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. Loïc CARIO
IX.2 – Prévention des risques	
IX.2.a consultation des services départementaux sur le projet de plan de prévention des risques	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. Loïc CARIO
IX.2.b transmission du plan de prévention des risques approuvé aux services départementaux associés à l'élaboration	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. Loïc CARIO
X - EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE ET AGREMENTS DES AUTO-ECOLES ET DES ENSEIGNANTS A LA CONDUITE :	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. José BONILLA
X-1- examen du permis de conduire : X-1-1- Répartition des places d'examen du permis de conduire X-1-2- Enregistrement des candidats à l'examen du permis de	

<p>conduire,</p> <p>X-1-3- Attestations de dispense d'épreuve pratique pour obtenir un permis, après annulation par perte totale de points ou après décision judiciaire</p>	
<p>X-2- Agréments des auto-écoles et des enseignants à la conduite :</p> <p>X-2-1- agréments des auto écoles,</p> <p>X-2-2- agréments des organismes de formation à la capacité de gestion,</p> <p>X-2-3- agréments des organismes de formation de moniteurs d'auto école,</p> <p>X-2-4- conventions entre l'Etat et les établissements d'enseignement de conduite dans le cadre du dispositif "permis à un euro par jour",</p> <p>X-2-5- cartes professionnelles des enseignants de la conduite de véhicule à moteur.</p>	
<p>XI- RESTRUCTURATION FONCIERE, AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS ET AMENAGEMENT DES STRUCTURES ECONOMIQUES</p>	
<p>XI-A-1-a Arrêtés d'envoi en possession provisoire, en matière de remembrement dans le cadre des opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat</p>	<p>M. Pierre SPIETH</p>
<p>XI-A-1-b Arrêtés relatifs à la modification des commissions communales et intercommunales d'aménagement foncier</p>	<p>M. Pierre SPIETH</p>
<p>XI-A-1-c Décisions relatives aux boisements afférentes aux arrêtés ordonnant les opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat Arrêtés portant modification des limites intercommunales Arrêtés de clôture d'opérations d'aménagement foncier relevant de la responsabilité de l'Etat Arrêtés de dissolution des associations foncières de remembrement Arrêtés de renouvellement du bureau des associations foncières de remembrement créées avant le 1er janvier 2006</p>	<p>M. Pierre SPIETH</p>
<p>XI-A-2- Toutes décisions (mise en demeure, arrêté, ...) concernant la mise en valeur des terres incultes ou</p>	<p>Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE</p>

manifestement sous-exploitées	
XI-A-3-a Décisions d'autorisation d'exploiter des biens agricoles - Décisions de refus d'autorisation d'exploiter des biens agricoles	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-3-b Mise en demeure de cesser d'exploiter des terres agricoles	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-3-c Mise en demeure de présenter une demande d'autorisation d'exploiter	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-3-d Mise en demeure de se conformer aux conditions posées par une autorisation d'exploiter	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-3-e Décisions abrogeant une autorisation ou un refus d'autorisation d'exploiter	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-3-f Décisions prononçant une sanction pécuniaire en cas d'exploitation irrégulière de biens agricoles	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-4- Lettres de notification des décisions prises par le Comité Départemental d'Agrément et relatives à l'agrément ou au retrait d'agrément des groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-5- Délivrance des récépissés des demandes de reconnaissance en qualité de groupements de producteurs. Lettres notifiant les arrêtés de reconnaissance, de retrait de reconnaissance ou de suspension de reconnaissance en qualité de groupement de producteurs et faisant obligation de publicité aux frais du groupement	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-6- Lettres de notification des avis émis par le comité technique départemental appelé à se prononcer en matière de travaux d'amélioration de l'exploitation agricole	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-7- Décisions d'attribution ou de refus d'attribution d'une indemnité à l'abandon définitif total ou partiel de la production laitière et de transfert de quantités de références laitières sans terre	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-8- Décisions de transfert de quantités de références laitières.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-9- Propositions d'attribution de quantités de références laitières supplémentaires	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-10- Décisions d'autorisation ou de refus d'autorisation de regroupements d'ateliers laitiers	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU

XI-A-11- Décisions d'attribution, de refus, d'avenant ou de déchéance de la prime herbagère agri-environnementale (PHAE)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XI-A-12- Régime de soutien aux producteurs de certaines cultures arables : décisions, arrêtés de mise en oeuvre	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU Mme Christine BLANCHET
XI-A-13- Décisions d'attribution ou de refus de l'indemnité compensatrice de handicap naturel (ICHN)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XI-A-14- Régime de droits à paiement unique (DPU) : notifications individuelles et décisions de transfert de DPU	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU Mme Christine BLANCHET
XI-A-15- Décisions d'octroi ou de refus relatif au transfert des droits à primes dans les secteurs bovin, ovin et caprin.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU Mme Christine BLANCHET
XI-A-16- Autorisations de poursuivre la mise en valeur de l'exploitation.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-17- Interdiction de culture de plantes destinées à la replantation.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-18- Arrachage et destruction des plantes reconnues contaminées par les maladies ou ravageurs de « quarantaine ».	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-19- Obligation d'effectuer des traitements collectifs contre certains ennemis de cultures.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-20- Agrément et refus d'agrément de personnes ou d'entreprises habilitées à utiliser des gaz toxiques en agriculture.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-21- Autorisations d'utilisation de semences et plants issus du mode de production biologique.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-22- Octroi de dérogations relatives à la provenance des produits aux sociétés coopératives agricoles agréées par le Préfet	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONNE
XI-A-23- Autorisations d'exploitation des centres d'inséminations : production et/ou mise en place de la semence.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-24- Délivrance de certificat d'aptitude aux fonctions d'inséminateur.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU

XI-A-25- Octroi de licences d'inséminateurs ou de chef de centre d'insémination	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-26- Autorisations de plantation nouvelle (vignes à vins de table, raisin de table et vignes mères de porte-greffe)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-27- Autorisations d'achat et de transfert de droits de replantation pour la production de vins d'appellation d'origine	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-28- Autorisations de replantation interne aux exploitations de vignes aptes à produire du vin d'appellation d'origine	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-29- Autorisations de plantations nouvelles de vignes aptes à produire du vin d'appellation d'origine	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XI-A-30- Arrêtés fixant le ban des vendanges	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XI-A-31- Agrément des intermédiaires pour la collecte des oléagineux	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII - INSTALLATION DES AGRICULTEURS, MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET INTERVENTIONS ECONOMIQUES DIVERSES	
XII-B-1-a Décisions d'attribution de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs. - Décisions de refus de la dotation d'installation des jeunes agriculteurs.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XII-B-1-b-1 Signature des avenants aux EAE et CAD en cours.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XII-B-1-b-2 Décisions de déchéance partielle des primes EAE et CAD.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-1-b-3 Décisions d'attribution d'avenant ou de déchéance partielle des mesures agri-environnementales (MAE, PHAE et ICHN) - Décisions de refus des mesures agri-environnementales (MAE, PHAE et ICHN)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XII-B-1-c Autorisations de financement par des prêts bonifiés.	M. Jean-Pierre BOBO Michel COUMAILLEAU
XII-B-2- Décisions de recevabilité ou de non-	M. Jean-Pierre BOBO

recevabilité des dossiers de plans d'investissement	M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-3- Décisions de recevabilité ou de non-acceptation des plans d'investissements présentés par les C.U.M.A. pour bénéficier de prêts moyen terme spéciaux (prêts M.T.S. - C.U.M.A.)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-4- Mise en oeuvre de la procédure relative aux calamités agricoles.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Raphaëli LE GUILLOU M. Erwan SAMYN
XII-B-5- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice des aides transitoires favorisant l'adaptation de l'exploitation agricole.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-6- Demandes d'admission ou de refus d'admission au bénéfice de l'aide à la réinsertion professionnelle des agriculteurs en difficulté appelés à cesser leur activité agricole.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-7- Décisions d'agrément de maître exploitant.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-8- Décisions d'attribution d'une indemnité de tutorat au maître exploitant.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-9- Décisions de validation du stage de 6 mois.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-10- Décisions d'attribution d'une bourse aux jeunes réalisant le stage de six mois.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-11- Signature des arrêtés et des conventions de participation du FEADER au titre du développement régional des Pays de la Loire, de leurs avenants et des décisions de déchéance.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-12- Décisions d'octroi d'aides à la mise en conformité des élevages (P.M.P.O.A.)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XII-B-13- Signature des contrats « Natura 2000 », des avenants et des déchéances partielles.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-14- Décisions d'attribution de subvention dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage pour les filières bovines, ovines et caprines (PMBE)	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XII-B-15- Décisions d'attribution de subventions dans le cadre du plan végétal pour l'environnement, ainsi que toute décision modificative et de reversement.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU M. Alexandre MARTINEAU
XII-B-16- Décisions d'octroi ou de refus de l'aide du programme pour l'installation et le développement des initiatives locales (PIDIL).	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-17- Décision d'agrément (ou de non agrément) des programmes opérationnels (et de leurs	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU

modifications) présentés dans le cadre de l'OCM fruits et légumes.	
XII-B-18- Décision d'octroi de l'aide à l'agriculture raisonnée.	M. Jean-Pierre BOBO M. Michel COUMAILLEAU
XII-B-19- Décisions d'attribution de subvention dans le cadre du plan de performance énergétique des entreprises agricoles (PPE)	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim) M. Frédéric MARBOTTE
XIII - PROTECTION DE LA NATURE, REGLEMENTATION DE LA CHASSE ET DE LA PECHE EN EAU DOUCE.	
XIII-C- CHASSE	
XIII-C-1- Autorisations de destruction à tir, par battues individuelles, des animaux classés nuisibles.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-2- Arrêtés d'octroi aux lieutenants de louveterie de battues administratives de destruction des animaux classés nuisibles.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-3- Autorisations de capture et de transport de gibier vivant dans un but de repeuplement.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII -C-4- Autorisations de capture et de transport de gibier vivant destiné au repeuplement dans les réserves de chasse approuvées sous le régime de l'arrêté ministériel du 2.10.1951.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-5- Autorisations d'entraînement de chiens d'arrêt, d'épreuves de chiens d'arrêt.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-6- Signature des livrets journaliers des gardes nationaux de la chasse et de la faune sauvage.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-7- Agrément, retrait et suspension des piégeurs des populations animales (nuisibles).	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-8- Bagage, délivrance et validation annuelle des cartes d'identité des rapaces valant autorisations de détention, transport et utilisation de rapaces pour la chasse au vol.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII -C-9-a Proposition de plan de chasse départemental du grand gibier et du petit gibier au ministère chargé de l'environnement.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-9-b Délivrance des arrêtés de plan de chasse individuels de grand gibier et du petit gibier et traitement des recours gracieux y afférents.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-10- Autorisations de limitation des populations de certaines espèces d'oiseaux piscivores, notamment les autorisations individuelles de destruction par tir.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE
XIII-C-11- Autorisations d'importation de colportage, de mise en vente ou d'achat de spécimens des espèces d'oiseaux dont la chasse est autorisée.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSONE

XIII-C-12- Autorisations exceptionnelles de capture définitive de gibier vivant à des fins scientifiques ou de repeuplement.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
XIII-C-13- Etablissements d'élevage, de vente ou de transit des espèces de gibier dont la chasse est autorisée : Délivrance des autorisations d'ouverture Délivrance des certificats de capacité	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
XIII-D - PECHE EN EAU DOUCE	
XIII-D-1- Autorisations individuelles de pêche avec horaires particuliers.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
XIII-D-2- Autorisations de pêche extraordinaire de poisson destiné à la reproduction, au repeuplement, à des fins sanitaires et en cas de déséquilibre biologique.	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER M. René SOULARD
XIII-D-3- Interdictions temporaires de la pêche	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
XIII-D-4- Droits, concessions ou autorisations portant sur des plans d'eau : certificat attestant la validité des droits.	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
XIII-D-5- Délivrance de licences aux pêcheurs amateurs aux engins et aux filets dans le domaine public fluvial (tableau B du décret du 19/11/1962).	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
XIII-D-6- Agrément des associations de pêcheurs amateurs.	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
XIII-D-7- Autorisation de capture et de transport des poissons à des fins scientifiques	M. Vincent GUILBAUD M. Pierre BARBIER
XIV- INTERVENTIONS AU TITRE DE LA FORET ET DU BOISEMENT	M. Fabrice GOUSSEAU (intérim)
XIV-G-1- Résiliation, transfert à un nouveau bénéficiaire, modification de prime de compensation de perte de revenu due au boisement de terres agricoles et procès-verbal de réception des travaux.	
XIV-G-2- Autorisations de plantations d'arbres sur les berges des cours d'eau non domaniaux.	
XIV-G-3- Attribution, refus ou déchéance des aides à l'investissement forestier dans le cadre du plan de développement rural hexagonal (PDRH)	
XIV-G-4- Décisions relatives à l'octroi ou au refus d'autorisation de défrichement.	
XIV-G-5- Agrément des commissaires de courses de chevaux	Réservé à la signature du DDTM et de M. Alain JACOBSSOONE
XV- DECHETS	M. Pierre SPIETH
XV-1- récépissés de déclaration pour l'exercice de	

l'activité de transport par route de déchets. XV-2- récépissés de déclaration pour l'exercice de l'activité de négoce ou de courtage de déchets.	
XVI- ACTIVITES MARITIMES ET DES GENS DE MER	M. Jacques LEBRÉVELEC Mme Hélène CHANCEL-LESUEUR M. Raphaël LE GUILLOU M. Erwan SAMYN
XVI-A – Gestion et conservation du Domaine Public Maritime (DPM)	M. Didier HARDEL
XVI-A-1 – Actes d’administration du DPM Présentation et consistance du DPM – Règles générales	
XVI-A-2 – - Autorisations d'occupation temporaire	
XVI-A-3 - - Modalités de gestion	
XVI-A-4 – - Utilisation du DPM	
XVI-A-5 – - Protection du DPM	
XVI-B– Police Portuaire	
XVI-B-1 - contraventions de grande voirie : notification aux contrevenants des procès-verbaux avec citation à comparaître devant le tribunal administratif	
XVI-B-2 - toutes mesures de détails prises dans le cadre de la réglementation générale et locale sur le transport et la manutention des matières dangereuses ou marchandises infectes du port des Sables d'Olonne toutes mesures d'exploitation prises dans le cadre du règlement de police ou de réglementation du port des Sables d'Olonne	
XVI-B-3 - avis aux navigateurs	
XVI-C- Police des épaves maritimes - décision de concession d'épaves complètement immergées, - sauvegarde et conservation des épaves, - mise en demeure du propriétaire, interventions d'office,	

<ul style="list-style-type: none"> - décisions concernant les modalités de vente . 	
<p>XVI-D- Commissions nautiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - nomination de membres temporaires des commissions, - convocation des commissions ; 	
<p>XVI-E- Pilotage</p> <ul style="list-style-type: none"> - régime disciplinaire des pilotes : réprimande et blâme pour des faits commis en dehors de l'exercice du service à bord d'un navire, - fonctionnement de la commission locale du pilotage du port des Sables d'Olonne, - délivrance, renouvellement, contrôle, suspension et retrait des licences de capitaine pilote ; 	
<p>XVI-F- Tutelle des comités locaux des pêches maritimes et des élevages marins</p> <ul style="list-style-type: none"> - préparation du renouvellement des comités, - approbation des projets de budgets primitifs et modificatifs, des engagements de dépenses exceptionnelles et visa des comptes financiers des comités ; - adoption des délibérations relatives aux contributions professionnelles obligatoires dues aux comités locaux des pêches maritimes. 	
<p>XVI-G- Coopération maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôle des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions, - décisions concernant l'agrément et le retrait d'agrément des coopératives maritimes, des coopératives d'intérêt maritime et de leurs unions, - agrément des groupements de gestion ; 	
<p>XVI-H- Domanialité, cultures marines</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions d'ouvertures d'enquêtes publiques et d'enquêtes administratives relatives aux autorisations d'exploitation de cultures marines, - reconnaissances de capacité professionnelle pour accéder au domaine public maritime, - agréments de personne morale de droit privé pour une autorisation d'exploitation de cultures marines, - autorisations de faire exploiter par un tiers ou par une 	

<p>société concessionnaire,</p> <ul style="list-style-type: none"> - décisions d'autorisation d'exploitation de cultures marines, - mises en demeure d'exploiter conformément au cahier des charges , - décisions de retrait d'autorisation d'exploitation de cultures marines ; 	
<p>XVI-I- Conditions sanitaires de production et de mise sur le marché des coquillages vivants</p> <ul style="list-style-type: none"> - arrêtés fixant les conditions sanitaires d'exploitation des zones de production, de reparcage, des bancs et gisements naturels coquilliers, - arrêtés décidant la fermeture temporaire et la réouverture de ces zones, - arrêtés fixant les conditions de collecte des juvéniles en zone D en vue de transfert, - autorisations de transport de coquillages, - agrément des installations de renouvellement d'eau destinées au transport de mollusques et crustacés ; 	
<p>XVI-J- Pêches maritimes</p> <ul style="list-style-type: none"> - délivrance et retrait des licences annuelles pour l'exercice du chalutage, du dragage ou de la pose de filets, - délivrance et retrait des permis de pêche maritime à pied à titre professionnel, - délivrance et retrait des autorisations de pose de filets fixes dans la zone de balancement des marées, - délivrance et retrait des autorisations de pêche à l'intérieur des installations portuaires, - délivrance et retrait des autorisations de pêche à des fins scientifique de poissons de taille non conforme à la réglementation ; 	
<p>XVI-K- Formation professionnelle maritime</p> <ul style="list-style-type: none"> - habilitation des entreprises d'armement maritime à conclure des contrats de qualification maritimes ; 	
<p>XVI-L- Permis de conduire et formation à la conduite des bateaux de plaisance à moteur</p> <ul style="list-style-type: none"> - agrément des établissements de formation, - délivrance des autorisations individuelles d'enseigner, 	

<ul style="list-style-type: none"> - désignation des examinateurs de l'extension « hauturière », - délivrance des permis de conduire les bateaux de plaisance à moteur, - réception des déclarations de conduite accompagnée, - retrait temporaire ou définitif des permis de conduire les bateaux à moteur en cas d'infraction. 	
<p>XVI-M- Aide sociale exceptionnelle aux marins pêcheurs salariés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions d'octroi ou de refus de l'aide sociale exceptionnelle ; 	
<p>XVI-N- Mesures sociales accompagnant les plans de sortie de flotte</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décisions d'attribution de l'allocation complémentaire de ressources (ACR) en faveur des marins à la pêche, cofinancée par le Fonds européen pour la pêche (FEP). - Décisions de cessation progressive d'activité en faveur des marins de la pêche, cofinancée par le fonds européen pour la pêche (FEP). 	

la ROCHE SUR YON le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer
Pierre RATHOUIS

DECISION N°10-DDTM/SG-006 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE POUR L'EXERCICE DE LA COMPETENCE D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
DECIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSONNE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, faisant fonction de directeur adjoint, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à Mme et MM. les chefs de service, gestionnaires :

- M. Fabrice GOUSSEAU, ingénieur en chef des TPE 2ème classe, Secrétaire Général et chef par intérim du Service Aménagement et Ressources Naturelles,
 - M. Jean-Pierre BOBO, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service de l'Agriculture,
 - M. Pierre SPIETH, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Urbanisme et Espace,
 - Mme Nicole GOUSSEAU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Habitat et Construction,
 - M. Vincent GUILBAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Eau et Risques,
- à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions :
- les engagements juridiques,
 - les pièces de liquidation des recettes de toute nature.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unités:

- Mme Annaïg GLATRE, responsable de l'unité ressources humaines au sein du Secrétariat Général,
- M. MARTINEAU Patrick, responsable de l'unité logistique et budgets au sein du Secrétariat Général,
- Mme SIMON Viviane, responsable de l'unité financement du logement au sein du service Habitat et Construction,
- Mme Laure MARTINEAU, responsable de l'unité politique de l'habitat au sein du service Habitat et Construction,
- M. Sébastien HULIN, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité sécurité routière, transports et déplacements au sein du service Aménagement et Ressources Naturelles,
- M. SOULARD René, ingénieur des TPE, responsable de l'unité police de l'eau au sein du service Eau et Risques,
- M. JOAILLE Hervé, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité politique de l'eau au sein du service Eau et Risques,

- M. CARIO Loïc, ingénieur des TPE, responsable de l'unité risques et gestion de crise au sein du service Eau et Risques,
- M. HARDEL Didier, ingénieur divisionnaire des TPE, responsable de l'unité aménagement durable du littoral au sein de la Délégation à la Mer et au Littoral,
- M. MORAU Eric, ingénieur des TPE, chef de la subdivision de CHALLANS,
- Mme SAPPEY Myriam, ingénieure des TPE, chef de la subdivision de FONTENAY LE COMTE,
- M. DEWEZ Frédéric, ingénieur des TPE, chef de la subdivision des HERBIERS,
- M. MONFORT Stéphane, ingénieur des TPE, chef de la subdivision des SABLES D'OLONNE,
- M. PELTIER Stéphane, ingénieur des TPE, chef de la subdivision de LA ROCHE SUR YON,
- M. SAILLENFEST Sébastien, ingénieur des TPE, chargé de mission Développement Durable au sein de la Mission Transversale.

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions: les engagements juridiques

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M Patrice GENDRONNEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef comptable, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les affectations et les engagements comptables soumis au visa du Contrôleur Financier Régional,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick MARTINEAU, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité logistique-budgets, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrice GENDRONNEAU chef comptable.

Article 5 : Les signatures des subdélégués visés aux articles 1er, 2, 3 et 4 seront accréditées auprès du Gérant intérimaire de la Trésorerie Générale de la Vendée.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DECISION N°10-DDTM/SG-007 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE MARCHE PUBLIC

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DECIDE

Article 1er : Délégation de signature est donnée à M Alain JACOBSSOONE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, faisant fonction de directeur adjoint, à l'effet de signer les marchés publics de l'Etat et tous les actes dévolus à la personne responsable des marchés par le code des marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales, pour les affaires relevant du Secrétariat Général du Gouvernement et des ministères chargés de :

- l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer,
- l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche,
- la Justice,
- l'Enseignement supérieur et de la Recherche,
- de l'Education nationale,
- du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la réforme de l'Etat.

Cette délégation s'applique à l'ensemble des marchés, sous réserve du visa préalable résultant des dispositions de l'arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Pour les marchés, à procédure adaptée, inférieurs à 90 000 Euros hors taxe,

délégation de signature est donnée aux chefs de service suivants :

- M. Fabrice GOUSSEAU, ingénieur en chef des TPE 2ème classe, Secrétaire Général et chef par intérim du Service Aménagement et Ressources Naturelles,
- M. Jean-Pierre BOBO, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service de l'Agriculture,
- M. Pierre SPIETH, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Urbanisme et Espace,
- Mme Nicole GOUSSEAU, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Habitat et Construction,
- M. Vincent GUILBAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du Service Eau et Risques.

Pour les marchés, à procédure adaptée, inférieurs à 50 000 Euros hors taxes

délégation de signature est donnée aux responsables de subdivision et d'unité suivants :

- Mme Annaïg GLATRE, attachée administrative de l'équipement, responsable de l'unité ressources humaines au sein du Secrétariat Général,

- M. MARTINEAU Patrick, attaché administratif de l'équipement, responsable de l'unité logistique et budgets au sein du Secrétariat Général,
- Mme SIMON Viviane, attachée administrative de l'équipement, responsable de l'unité financement du logement au sein du service Habitat et Construction,
- M. Sébastien HULIN, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité sécurité routière, transports et déplacements au sein du service Aménagement et Ressources Naturelles,
- M. SOULARD René, ingénieur des TPE, responsable de l'unité police de l'eau au sein du service Eau et Risques,
- M. JOCAILLE Hervé, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, responsable de l'unité politique de l'eau au sein du service Eau et Risques,
- M. CARIO Loïc, ingénieur des TPE, responsable de l'unité risques et gestion de crise au sein du service Eau et Risques,
- M. HARDEL Didier, ingénieur divisionnaire des TPE, responsable de l'unité aménagement durable du littoral au sein de la Délégation à la Mer et au Littoral,
- M. MORAU Eric, ingénieur des TPE, chef de la subdivision de CHALLANS,
- Mme SAPPEY Myriam, ingénieure des TPE, chef de la subdivision de FONTENAY LE COMTE,
- M. DEWEZ Frédéric, ingénieur des TPE, chef de la subdivision des HERBIERS,
- M. MONFORT Stéphane, ingénieur des TPE, chef de la subdivision des SABLES D'OLONNE,
- M. PELTIER Stéphane, ingénieur des TPE, chef de la subdivision de LA ROCHE SUR YON,
- M. SAILLENFEST Sébastien, ingénieur des TPE, chargé de mission Développement Durable au sein de la Mission Transversale.

Pour les marchés, à procédure adaptée, inférieurs à 4 000 Euros hors taxe

délégation de signature est donnée aux collaborateurs des chefs de service ou de subdivision suivants :

- M. MOREAU Vincent, technicien supérieur, unité logistique et budget au sein du Secrétariat Général,
- M. FOLLIOU Hubert, adjoint administratif, unité logistique et budget au sein du Secrétariat Général,
- M. IDIER Laurent, adjoint technique 1ère classe, unité logistique et budget au sein du Secrétariat Général,
- M. GAUVIN Patrice, contrôleur divisionnaire des TPE, unité phares et balises,,
- M. ALDIGUIER Arnaud, technicien supérieur, subdivision de FONTENAY LE COMTE,
- M. JACQUES François, technicien supérieur principal, subdivision des SABLES D'OLONNE,
- Mme Anne CORBEL, chef de subdivision, subdivision de CHALLANS,
- M. GUILLET Christophe, contrôleur principal des TPE, subdivision des HERBIERS.

Cette délégation s'applique à l'ensemble des actes, sans préjudice du visa préalable résultant des dispositions des arrêtés préfectoraux relatifs à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DECISION N°10-DDTM/SG-008 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE D'INGENIERIE PUBLIQUE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DECIDE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSSOONE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, faisant fonction de directeur adjoint, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes les pièces relatives aux procédures engageant l'Etat pour la réalisation de missions d'ingénierie en application du code des marchés publics, conformément aux dispositions des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral susvisé.

Article 2 : Cette délégation est également exercée par les chefs de service suivants, dans la limite de leurs attributions et compétences respectives, pour les marchés d'un montant inférieur à 50 000 € HT :

- Monsieur Fabrice GOUSSEAU, Secrétaire Général et chef par intérim du service Aménagement et Ressources Naturelles,
- Monsieur Jean-Pierre BOBO, chef du service de l'Agriculture,
- Monsieur Vincent GUILBAUD, chef du service Eau et Risques,
- Monsieur Pierre SPIETH, chef du service Urbanisme et Espace,
- Madame Nicole GOUSSEAU, chef du service Habitat et Construction.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DECISION N°10-DDTM/SG-009 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT, IMPUTEES SUR LE BOP 181 « Prévention des risques » PLAN LOIRE GRANDEUR NATURE

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DECIDE

Article 1er : Subdélégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSONNE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, faisant fonction de directeur adjoint, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à MM. les chefs de service, gestionnaires :

- M. Vincent GUILBAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service Eau et Risques,
- M. Pierre BARBIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service Eau et Risques,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions :

- les engagements juridiques,
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée au chef d'unité:

M. Loïc CARIO, ER/RGC

à l'effet de signer dans le cadre de ses compétences et attributions: les engagements juridiques

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M. Patrice GENDRONNEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef comptable, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les affectations et les engagements comptables soumis au visa du Contrôleur Financier Régional,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick MARTINEAU, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité logistique-budgets, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrice GENDRONNEAU chef comptable.

Article 5 : Les signatures des subdélégués visés aux articles 1er, 2, 3 et 4 seront accréditées auprès du Trésorier Payeur Général de la Vendée.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DECISION N° 10-DDTM/SG-010 DU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER DONNANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE FINANCIERE POUR L'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE DES RECETTES ET DES DEPENSES DU BUDGET DE L'ETAT, IMPUTEES AU TITRE DE L'ACTION 6 « Plan d'action gouvernemental pour le marais poitevin » DU BOP 162 « Interventions Territoriales de l'Etat » du budget de l'Etat

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DECIDE

Article 1^{er} : Subdélégation de signature est donnée à M. Alain JACOBSONNE, ingénieur en chef des Ponts, des Eaux et Forêts, faisant fonction de directeur adjoint, à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire.

Article 2 : Subdélégation de signature est donnée à MM. les chefs de service, gestionnaires :

- M. Vincent GUILBAUD, ingénieur divisionnaire des TPE, chef du service Eau et Risques,
- M. Pierre BARBIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint au chef du service Eau et Risques,

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions :

- les engagements juridiques,
- les pièces de liquidation des recettes de toute nature.

Article 3 : Subdélégation de signature est donnée aux chefs d'unité :

M. Hervé JOAILLE ER/Politique de l'Eau

M. René SOULARD ER/Police de l'Eau

à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions: les engagements juridiques

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à M Patrice GENDRONNEAU, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef comptable, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les affectations et les engagements comptables soumis au visa du Contrôleur Financier Régional,
- les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des dépenses et des recettes.

Subdélégation de signature est donnée à M. Patrick MARTINEAU, attaché d'administration de l'équipement, responsable de l'unité logistique-budgets, en cas d'empêchement ou d'absence de M. Patrice GENDRONNEAU chef comptable.

Article 5 : Les signatures des subdélégués visés aux articles 1er, 2, 3 et 4 seront accréditées auprès du Trésorier Payeur Général de la Vendée.

Article 6 : Le Secrétaire Général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DÉCISION N° 10-DDTM/ADS-011 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE À L'EFFET DE SIGNER LES LETTRES DE NOTIFICATION DE LA LISTE DES PIÈCES MANQUANTES ET DES MAJORATIONS ET PROLONGATIONS DE DELAIS DANS LE CADRE DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DU SOL RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉTAT

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DÉCIDE

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants, dans la limite de leurs compétences, à l'effet de signer les lettres de notifications de la liste des pièces manquantes et des majorations et prolongations de délais dans le cadre de l'instruction des dossiers d'occupation ou d'utilisation du sol relevant de la compétence de l'Etat :

M. JACOBSONNE Alain, faisant fonction de Directeur Adjoint,

M. SPIETH Pierre, Responsable du Service Urbanisme et Espace,

Mme SAPPEY Myriam, Subdivisionnaire à Fontenay le Comte, et M. LASSALLE Christophe et Mlle MORA Marie-Laure, adjoints urbanisme,

M. MONTFORT Stéphane, Subdivisionnaire aux Sables d'Olonne, et M. RIVET Christophe, adjoint urbanisme,

M. MORAU Eric, Subdivisionnaire à Challans, et Mlle CORBEL Anne, Mme POIRAUDEAU Muriel, et M GIRAUDEAU Sébastien, adjoints urbanisme,

M. DEWEZ Frédéric, Subdivisionnaire aux Herbiers, et M. CAILLE Christophe et Mme MAINGUY-BRANGER Stéphanie, adjoints urbanisme,

M. PELTIER Stéphane, Subdivisionnaire à la Roche sur Yon, et M. POSSEME Patrick, et M. ROLLAND Emmanuel, adjoints urbanisme,

M. BENOITEAU Jean-Christophe, Responsable de l'Unité ADS, M JUSKO Jean-François, Adjoint, M. COMMARD Jean-Claude, chargé de l'instruction des permis d'aménager (campings et PRL), et Mme DROUET Nadège, chargée de l'instruction des permis d'aménager (lotissements).

Article 2 : Le Secrétaire général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée et le Chef du Service Urbanisme et Espace sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vendée.

La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS

DÉCISION N° 10-DDTM/ADS-012 DU DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES TERRITOIRES ET DE LA MER ACCORDANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE POUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ASSIETTE ET DE LIQUIDATION DES TAXES D'URBANISME (TLE, TDENS, TDCAUE, RAP)

**Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée,
DÉCIDE**

Article 1 : Délégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés à l'effet de signer dans le cadre de leurs compétences et attributions respectives, les titres de recette et l'ensemble des pièces liés à la détermination de l'assiette et la liquidation des taxes, versements et participations dont les autorisations de construire constituent le fait générateur ainsi que les réponses aux recours gracieux :

M. JACOBSONNE Alain, faisant fonction de Directeur Adjoint,
M. SPIETH Pierre, responsable du Service Urbanisme et Espace,
Mme SAPPEY Myriam, Subdivisionnaire à Fontenay le Comte, et M. LASSALLE Christophe, adjoint urbanisme,
M. MONTFORT Stéphane, Subdivisionnaire aux Sables d'Olonne, et M. RIVET Christophe, adjoint urbanisme,
M. MORAU Eric, Subdivisionnaire à Challans, et Mlle CORBEL Anne, adjointe urbanisme,
M. DEWEZ Frédéric, Subdivisionnaire aux Herbiers, et M. CAILLE Christophe, adjoint urbanisme,
M. PELTIER Stéphane, Subdivisionnaire à la Roche sur Yon, et M. POSSEME Patrick, adjoint urbanisme,
M. BENOITEAU Jean-Christophe, Responsable de l'Unité ADS et M. COMMARD Jean-Claude, chargé de l'instruction des permis d'aménager les campings.

Article 2 : Délégation est donnée à :

M. JACOBSONNE Alain, faisant fonction de Directeur Adjoint,
M. SPIETH Pierre, responsable du Service Urbanisme et Espace,
à l'effet de signer les mémoires liés aux contentieux dans le même domaine.

Article 3 : La présente décision se substitue, à compter de son entrée en vigueur, à la décision n° 09/DDE/ADS/01 du 20 janvier 2009.

Article 4 : Le Secrétaire général de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée et le Chef du Service Urbanisme et Espace sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Vendée.

**La Roche-sur-Yon, le 6 janvier 2010
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer,
Pierre RATHOUIS**

AGENCE REGIONALE DE L'HOSPITALISATION DES PAYS DE LA LOIRE

ARRÊTÉ ARH n° 640/2009/85 fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique du Val d'Olonne – CHÂTEAU D'OLONNE - 85

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

ARRÊTE

Article 1^{er} : Objet : Il est alloué, pour l'année 2009, à la Clinique du Val d'Olonne – CHÂTEAU D'OLONNE - 85, une dotation destinée à participer au financement :

Au titre des Missions d'Intérêt Général :

- de l'Etude Nationale des Coûts à méthodologie commune (ENCC) : **7 808 €**.

Au titre de l'Aide à la Contractualisation :

- de l'accompagnement de la réorganisation des activités du Pôle de santé du Pays des Olonnes et notamment la compensation de la baisse d'activité liée la présence permanente d'un chirurgien orthopédiste sur le site de l'hôpital : **258 000 €**,

- de la participation aux surcoûts liés à la Concession de Service Public Hospitalier : **67 230 €**,

- de l'assistance pour l'accès aux droits sociaux : **9 244 €**.

Article 2 : Montant de la dotation : Le montant de la dotation MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2009**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **342 282 €** dont **76 474 € reconductible**.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Nantes, le 2 décembre 2009

**La Directrice par intérim de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation des Pays de la Loire
Marie-Hélène Neyrolles**

ARRÊTÉ ARH n° 641/2009/85 fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique Sud Vendée – FONTENAY LE COMTE - 85

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Arrête

Article 1^{er} : Objet : Il est alloué, pour l'année 2009, à la Clinique Sud Vendée – FONTENAY LE COMTE - 85, une dotation destinée à participer au financement au titre de l'Aide à la Contractualisation, pour la concession de service public.

Article 2 : Montant de la dotation : Le montant de la dotation MIGAC attribuée, **au titre de l'année 2009**, à l'établissement désigné ci-dessus est de **57 105 € reconductible**.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Nantes, le 2 décembre 2009

**La Directrice par intérim de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation des Pays de la Loire
Marie-Hélène Neyrolles**

ARRETE ARH n° 642 /2009/85 fixant le montant de la dotation MIGAC de la Clinique Saint Charles – LA ROCHE SUR YON - 85

Le Directeur de l'Agence Régionale de l'Hospitalisation

Arrête

Article 1^{er} : Objet : Il est alloué, pour l'année 2009, à la Clinique Saint Charles – LA ROCHE SUR YON - 85, une dotation destinée à participer au financement :

Au titre des Missions d'Intérêt Général :

- de l'emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins prévus par le plan périnatalité : **30 013 €**,

- de l'Etude Nationale des Coûts à méthodologie commune (ENCC) part variable 2007 : **13 960 €**.

Au titre de l'Aide à la Contractualisation :

- de l'emploi de psychologues ou d'assistantes sociales dans les services de soins prévus par les autres plans nationaux : **24 550 €**.

Article 2 : Montant de la dotation : Le montant de la dotation MIGAC attribuée, au titre de l'année 2009, à l'établissement désigné ci-dessus est de 68 523 € dont 54 563 € reconductible.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au bulletin des actes administratifs de la préfecture du département dans lequel l'agence a son siège et au bulletin des actes administratifs de la préfecture de chacun des départements dans lesquels il s'applique.

Nantes, le 2 décembre 2009
La Directrice par intérim de l'Agence Régionale
de l'Hospitalisation des Pays de la Loire
Marie-Hélène Neyrolles

Reproduction des textes autorisée sous réserve de la mention d'origine

Préfecture de la Vendée
